

**DELIBERATION N° 65-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BLANC André	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
KRAMARCZEWSKI Bruno	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	FOGLIA Maxence
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	MORA Serge
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	
LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda	

**Absents excusés représentés :** SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	08
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>54</b>

**OBJET : ALPE DU GRAND SERRE : ACCEPTATION DES DONS VERSES**

Vu, la délibération n° 165-2024 du 22 octobre 2024, portant sur la délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre en régie intéressée ;

Vu, la délibération n° 168-2024 du 22 octobre 2024, portant sur l'apport de soutiens financiers externes pour l'exploitation de la station de l'Alpe du Grand Serre pour la saison hivernale 2024/2025 ;

Vu, la délibération n°184-2024 du 7 novembre 2024, portant adoption du budget annexe AGS régie intéressée ;

Considérant la délibération n°186-2024 du 7 novembre 2024 portant décision modificative du budget principal – maquette 2024 - pour permettre l'apport financier pour le budget annexe, nécessaire au contrat de DSP ;

Une campagne de dons a été initiée par l'Association La Morte Vivante et l'Association Alpe du Grand Serre Demain au lendemain de la fermeture votée le 4 octobre 2024, pour aider la Communauté de Communes de la Matheysine à supporter les charges liées à l'exploitation du Domaine Skiable pour la saison 2024-2025.

Cette campagne de dons s'est inscrite dans un élan de solidarité national et local et a permis de collecter :

- 96 904 € pour l'association La Morte Vivante
- 75 000 € pour l'association Alpe du Grand Serre Demain.

En soutien à la décision du Conseil Communautaire du 22 octobre 2024 de reprendre l'exploitation des remontées mécaniques pour la saison hiver 2024-2025 et la saison été 2025 en approuvant une délégation de service public en régie intéressée pour la période précitée, les deux associations ci-dessus renseignées, reversent à l'intercommunalité l'ensemble des dons collectés auprès du public et des entreprises entre le 5 octobre 2024 et le 22 octobre 2024.

Les sommes sont ainsi constatées sur l'état P503, compte d'attente établi par le Service de gestion comptable de la DDFIP, sur lequel chaque recette est affectée avant émission d'un justificatif.

Etant entendu que la Communauté de Communes est habilitée à recevoir des dons conformément au code général des collectivités territoriales, et aux règles de comptabilité publique ;

Considérant que les dons et libéralités versés viennent compenser la charge financière de l'intercommunalité sur son budget principal pour le financement de la Régie intéressée effectué sur l'exercice comptable 2024 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTESTE ET ACCEPTE** les dons ci-dessus énoncés versés au bénéfice de la Communauté de Communes de la Matheysine au titre de l'exploitation des remontées mécaniques pour la saison hiver 2024-2025 et la saison été 2025 ;
- ➔ **PRECISE QUE** les sommes seront budgétées à l'article c/756 du budget principal 2025 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

